0 8 AVR. 2004

469

CHESSE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : 9 rue du Jeu de Paume

79100 THOUARS

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

du 19 MARS 2004

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler Monsieur Gérard SEMUR aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

Et décide en conséquence de désigner, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée légale de six exercices à compter de ce jour, la société LMS CONSEIL, société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes, inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers, dont le siège est 4 Allée de la Providence à POITIERS.

En conséquence, le mandat de la société LMS CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire ainsi désigné, viendra à expiration à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler Madame Chantal LOQUESOL aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Et décide en conséquence de désigner, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée légale de six exercices à compter de ce jour, Madame Corinne MOREAU SEMUR, 4 Allée de la Providence à POITIERS, inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers.

En conséquence, le mandat de Madame Corinne MOREAU SEMUR, commissaire aux comptes suppléant ainsi désigné, viendra à expiration à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie conforme

